



Barème TTC d'honoraires des Ventes

(à la charge du mandant, calculés sur le prix net vendeur et inclus dans le prix de vente affiché)

- Prix de vente inférieur à 150 000 € montant maximum 7 % TTC
- Prix de vente de 150 001 € à 200 000 € montant maximum 6 % TTC

- Prix de vente supérieur à 200 001€ montant maximum 5 % TTC

Forfait annexe (garage, cave, parking) montant maximum 2.000.00 Euros T.T.C

Dans le cas d'un bien délégué par un confrère, les honoraires exprimés seront ceux du déléguant.

ESTIMATION: Locative ou Vénale écrite

- Appartement 120 € TTC
- Villa 180 € TTC

Gratuite pour la mise en vente du bien

Tarifs en cours à partir du 01 Janvier 2025

Prix net vendeur	Honoraires*
jusqu'à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 200 000 €	6 %
200 001 € et plus	5 %

* Toutes les tranches sont cumulatives

Barème TTC d'honoraires des Locations

Part Locataire(s) : LOI ALUR

«Visite du Logement, Constitution du dossier, Rédaction du bail»

- 12 € TTC le m², zone très tendue

- 10 € TTC le m², zone tendue, (LA CIOTAT …)

- 8 € TTC le m², reste du territoire

«Réalisation de l'état des lieux amiable»

- 3 € TTC le m²

Part Propriétaire(s): LOI ALUR

«Publicité, Visite du Logement, Constitution du dossier, Rédaction du bail»

- 12 € TTC le m², zone très tendue

- 10 € TTC le m², zone tendue, (LA CIOTAT …)

- 8 € TTC le m², reste du territoire

« Réalisation de l'état des lieux amiable »

- 3 € TTC le m²

HORS LOI ALUR :

- Location Garage seul avec Etat des Lieux (charge Locataire(s)). 150 € T.T.C
- Rédaction bail commercial ou professionnel 10% T.T.C du loyer annuel Bailleur(s) et Locataire(s)
- Rédaction Bail Locatif seul (Charges Bailleur(s)) …..... 280 € T.T.C

Tarifs en cours à partir du 02 Janvier 2024